



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel **Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,** **Catégorie A ou/et B**

L'article **R4323-55** du code du travail indique que tout conducteur d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage de charges ou de personnes doit disposer **d'une formation théorique et pratique adaptée**.

L'article **R4323-56** du code du travail indique par ailleurs que les conducteurs de tels équipements doivent être **autorisés** à le faire.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires à la conduite des PEMP en sécurité.

Durée :	2 jours (14h) comme suit : -1 journée (7h) d'apports théoriques, -1 journée (7h) de pratique.	Tarif :	Cf. devis
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous).	Délais d'accès :	Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO.
Personnes en situation de handicap (PSH) :			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation : chez le client	Selon planification Selon planification Chez le client	Nombre de participants : 1 à 8 suivant la ou les catégorie(s) de PEMP souhaitée(s). Organisation de la formation : présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à utiliser une PEMP.		
Prérequis :	-Savoir lire le français (questionnaire théorique), et compter (lecture d'abaques), -Être majeur, -Être reconnu apte à la conduite de PEMP par le service de médecine au travail, -Avoir connaissance des règles de sécurité et de circulation propres à l'entreprise et/ou sur la voie publique.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : ✓ Disposer des compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail, ✓ D'appliquer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concernée, ✓ D'identifier les risques liés à l'utilisation des PEMP, ✓ De maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.		
Méthodes pédagogiques mobilisées :	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études de cas et d'exercices pratiques de conduite.	Outils pédagogiques mobilisés :	-support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire.
	NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite de PEMP », annexé à ce programme.		
Intervenant :	Formateur en conduite des PEMP, disposant de ses CACES® à jour.		
Modalités d'évaluation :	A l'issue de la formation théorique : Les stagiaires seront amenés à répondre à des quizz et à renseigner un questionnaire de validation des acquis théoriques. A l'issue de la formation pratique : Les stagiaires seront évalués quant à leur propension à conduire une PEMP en sécurité.		
Sanction de la formation :	-Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. -Un avis, sur la base des évaluations théoriques et pratiques sera rendu et donné à l'employeur quant à la possibilité d'autoriser ou non les stagiaires à conduire une PEMP.		
Maintien des connaissances :	1 jour tous les 5 ans.		
Contact :	Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH :	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr - 03.24.58.38.80	

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOPI pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel
Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur,
Catégorie A ou/et B

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 1^{ère} journée – 30 min 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre	-
1. Disposer et acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'exploitation des PEMP 1^{ère} journée – 5h30 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
1.1. Disposer des connaissances générales à la conduite des PEMP	1.1.1. Rôle et responsabilités du constructeur et de l'employeur ; 1.1.2. Rôle et responsabilités du responsable de chantier ; 1.1.3. Le dispositif CACES® ; 1.1.4. Rôle et responsabilités du conducteur ; 1.1.5. Rôles et responsabilités de l'accompagnateur ; 1.1.6. Les acteurs de la prévention en entreprise et en dehors de l'entreprise.	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.2. Appréhender la technologie des PEMP	1.2.1. Les différentes sources d'énergie PEMP ; 1.2.2. Terminologies et caractéristiques générales ; 1.2.3. Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes ; 1.2.4. Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité ; 1.2.5. Identification des différents postes de commande des PEMP ; 1.2.6. Types d'organes de roulement présents sur les PEMP ; 1.2.7. Principes de fonctionnement et des technologies des moteurs thermiques des PEMP ; 1.2.8. Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.	
1.3. Identifier les principaux types de PEMP / Les catégories	1.3.1. Caractéristiques et spécificités des différents types de PEMP ; 1.3.2. Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes ;	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie A ou/et B

de CACES®	1.3.2. Connaître les différentes Catégories de CACES® R.486A pour les PEMP.	
1.4. Appréhender les notions de physique élémentaires	1.4.1. Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité ; 1.4.2. Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).	
1.5. Reconnaître les éléments de stabilité des PEMP	1.5.1. Conditions d'équilibre d'une PEMP ; 1.5.2. Facteurs influant sur la stabilité des PEMP ; 1.5.3. Lecture et utilisation des courbes de charge fournies par le constructeur ; 1.5.4. Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plateforme.	
1.6. Identifier les risques liés à l'utilisation des PEMP	1.6.1. Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés (renversement, chutes de hauteur, heurt de personnes au sol, écrasement, coincement, etc.) ; 1.6.2. Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la nacelle (projections de matières sur la PEMP, coactivité, encombrement de la plateforme, etc.)	En cours de formation : Les stagiaires seront amenés à répondre à des séries de quizz, afin de valider, module par module, les acquis de formation. A l'issue de la formation : Un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évaluer les acquis globaux.
1.7. Exploiter des PEMP	1.7.1. Opérations interdites ; 1.7.2. Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP ; 1.7.3. Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur ; 1.7.4. Justification du choix et du port des EPI ; 1.7.5. Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer ; 1.7.6. Limites d'emploi ; 1.7.7. Signification des différents pictogrammes et des panneaux de circulation ; 1.7.8. Repérage, sur le trajet à parcourir, des mieux ou des situations pouvant représenter des risques ; 1.7.9. Balisage de la zone d'évolution ; 1.7.10. Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques, etc.) ; 1.7.11. Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours ; 1.7.12. Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives. 1.7.13. Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone, diffuseur de musique, etc.)	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie A ou/et B

1.8. Lister les vérifications d'usage des PEMP	1.8.1. Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent à l'utilisateur de la PEMP ; 1.8.2. Principales anomalies constatées.	
Validation des acquis théoriques de la formation 1^{ère} journée – 1h 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis des stagiaires	-Réponses à un questionnaire d'évaluation des connaissances théoriques de 100 questions.	Questionnaire de 100 questions sur le contenu théorique de la formation.
2. Conduire une PEMP en sécurité 2^{ème} journée – 4h00 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
2.1. Effectuer la prise de poste et la mise en service du chariot automoteur de manutention à conducteur porté	2.1.1. Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter : - Notice d'instruction, - Rapport de vérification générale périodique ; 2.1.2. Procéder à la vérification visuelle du chariot ; 2.1.3. Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes et organes de sécurité ; 2.1.4. Evaluer les conditions météorologiques. 2.1.5. Vérifier l'adéquation de la PEMP ; 2.1.6. Identifier les risques de la zone d'évolution.	En cours de formation : Les stagiaires seront évalués par le formateur quant à leur propension à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté en sécurité. Le formateur évaluera par ailleurs les opérations relatives à la prise et à la fin de poste.
2.2. Mise en place, conduite et manœuvres de la PEMP	2.2.1. Baliser la zone d'intervention ; 2.2.2. Déployer et replier les stabilisateurs (Cat. 1A/1B) ; 2.2.3. Régler l'horizontalité de la PEMP (1A/1B) ; 2.2.4. Effectuer les manœuvres avec souplesse et précisions (toutes catégories) ; 2.2.5. Comprendre et exécuter les gestes de commandement (toutes catégories) ; 2.2.6. Savoir réagir à un signal d'alerte (toutes catégories) ; 2.2.7. Positionner la PEMP à un emplacement précis (toutes catégories) ; 2.2.8. Positionner la PEMP dans un espace limité (1B/3B) ; 2.2.9. Effectuer les manœuvres de secours (toutes catégories) ; 2.2.10. Déplacer la PEMP, sous, le long, au-dessus (suivant les catégories) d'une surface ;	

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE

Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel Pour délivrance d'une autorisation de conduite interne par l'employeur, Catégorie A ou/et B

	2.2.11. Déplacer la PEMP dans le sens de marche, en sens inverse ou la plateforme perpendiculairement à la plateforme en position haute (suivant les catégories).	
2.3. Effectuer la fin de poste ainsi que les opérations de maintenances nécessaires	2.3.1. Mettre la PEMP hors-service ; 2.3.2. Réaliser les opérations de maintenance journalières ; 2.3.3. Rendre compte des anomalies relevées.	
Validation des acquis pratiques de la formation 2^{ème} journée – 3h00 		
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis
S'assurer des acquis pratiques des stagiaires	-Evaluation des opérations relatives à la prise de poste et à la fin de poste ; -Réalisation d'un circuit permettant d'évaluer les capacités citées dans le « 2. Conduire une PEMP en sécurité » ; -30 à -à 60 min d'épreuve de conduite par stagiaire, suivant la ou les catégories de PEMP souhaitée(s).	Evaluation par le formateur des acquis des stagiaires par le biais d'une grille d'évaluation de la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsiaformation@gmail.com – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FR68390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI

Mise à jour le 23/07/2025/ Date d'application le 23/07/2025

Certification QUALIOP1 pour les actions de formation Certificat N° 1054 OF Ind 0

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage

Certification CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646 – Agrément ADEF 0823031303